

Décision

Générale

colonial

Décision n° 57 18 janvier 1950

n° 57 18

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO

n° 1 du 31/01/1950

Date de publication

18 janvier 1950

Date du numéro

31 janvier 1950

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu l'arrêté n° 235 du 24 mars 1945 fixant l'organisation et le recrutement du personnel auxiliaire européen, notamment en- son article II

Vu la demande présentée par Mme Bonadona, institutrice auxiliaire au groupe scolaire de Djibouti

Vu l'avis favorable du chef du service de l'enseignement,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Un congé pour convenances personnelles est accordé à Mme Bonadona, pour une période de treize jours, du 13 janvier au 25 janvier inclus, et potir en jouir à Djibouti. Art. 2. — La présente décision sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

Pour le Gouverneur et par délégation :Le Secrétaire général,R. CHAMBOREDON.